



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 25 août 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-08-166 / ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DU 8E RANG À SAINT-VALÈRE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint Valère autorisant la direction générale à procéder à un appel à soumissions Publiques pour le contrat du 8e rang pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis d'appel d'offre a été publié sur le portail Service Électronique d'Appel d'Offre (SEAO) du gouvernement;

CONSIDÉRANT le dépôt des soumissions est conforme aux prescrits de l'appel d'offres;

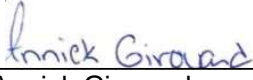
CONSIDÉRANT le résultat des ouvertures de soumission ce 13 août 2026 à 11h05 et que Construction et pavage PORTNEUF Inc. est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Saint-Valère accepte la proposition du plus bas soumissionnaire conforme et octroie le contrat a Construction et pavage PORNEUF Inc. pour les travaux du 8e rang pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère au coût de 1 293 772.26\$ taxes incluses:

QUE la présente résolution soit adressée à Construction et pavage PORTNEUF inc.

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **25 août 2026**.



Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

*2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
Téléphone : 819 353-3450*